



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## réfractaires à l'incorporation dans l'armée allemande

Question écrite n° 10274

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les souhaits exprimés par la Fédération nationale des cheminots anciens combattants (FNCAC) concernant le statut des « insoumis ». Elle déplore le fait que les « insoumis » à l'incorporation de force dans l'armée allemande soient exclus du bénéfice des indemnités, et elle souhaite donc qu'une mesure identique à celle dont bénéficient les incorporés de force soit prise à leur égard. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Lors des réunions que le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a organisé à la préfecture de Strasbourg le 16 janvier 1998 en présence des parlementaires Alsaciens-Mosellans et le 6 février 1998 à Phalsbourg devant les présidents des associations d'anciens combattants et victimes de guerre d'Alsace-Moselle, il a eu l'occasion d'exposer les treize mesures nouvelles qu'il souhaitait voir examiner en faveur des différentes catégories de victimes de l'annexion de fait de l'Alsace et de la Moselle durant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi que le sait l'honorable parlementaire, l'indemnisation versée par l'Allemagne pour les incorporés de force est destinée à compenser le préjudice moral résultant de l'obligation de combattre sous l'uniforme ennemi. Cette indemnisation a été intégralement répartie par la fondation Entente franco-allemande. Cependant elle a généré des intérêts lors des dépôts d'attente judicieusement réalisés dans les banques françaises. Ces intérêts ne peuvent être considérés comme faisant intégralement partie de l'application de l'accord franco-allemand. Il est donc possible de les utiliser pour indemniser d'autres incorporés de force que ceux qui l'ont été dans la Wehrmacht. Le secrétaire d'Etat suivra avec beaucoup d'intérêt les propositions qui pourront être faites à ce sujet par le nouveau président de l'Entente franco-allemande.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10274

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 février 1998, page 770

**Réponse publiée le :** 16 mars 1998, page 1477